Santé - Social - Sécurité

Titre de niveau 4 (ex IV) | Contrat d'apprentissage |
RNCP 37616

Titre d'Agent de Sécurité Renforcé Armé de catégorie D (TE_ASRAD)

PRÉSENTATION

Présentation de la formation

La formation d'Agent de Sécurité Renforcé Armé de niveau 4 permet à un agent de sécurité privée de porter une arme, sur autorisation du préfet, s'il travaille dans des lieux et dans des conditions qui le nécessitent.

Objectifs de la formation

- Connaître et maîtriser le cadre juridique.
- Connaître et maîtriser les caractéristiques et les règles de sécurité liées aux armes de catégorie D.
- Pratiquer l'armement de catégorie D.
- Prévenir et intervenir de manière graduée.
- Gérer des situations liées aux tirs avec armes pour préparer son arme de catégorie D, s'en servir, gérer un incident, quelle que soit l'arme et y compris en cas de situation d'urgence ou aggravée, en cas d'intervention avec des équipes non armées ou les forces de l'ordre, en situation de stress, etc.

Métiers visés

Management de sécurité privée
Gardiennage de locaux
Sécurité et surveillance privées

Rythme d'alternance

Une semaine par mois en formation, le reste en entreprise.

Dates de la formation et volume horaire

20/11/2023 > 22/11/2024 (420 heures)

Durée : 1 an

UNIVERSITE/ECOLE

Adresse administrative Composante

Ecole Européenne de Sécurité Privée

Hôtel de Madame de Pompadour, 7 Rue des Réservoirs

78000 - VERSAILLES

ADMISSION

Conditions d'admission

Pré-requis :

1ère étape : séance collective de recrutement qui comprend :
Un test de français niveau B1
Un test de vérification des compétences APS
Des tests psychotechniques
Des tests physiques
La remise d'un CV et d'une lettre de motivation
2ème étape : Vérification de la motivation du candidat présélectionné : Entretien avec le formateur ASRA ou la direction de l'école
3ème étape : Vérification du niveau initial requis pour participer à la formation
Être titulaire d'une carte professionnelle agent de sécurité APS en cours de validité (MAC APS à jour)
Fournir un certificat médical de moins de 6 mois, d'aptitude à la pratique sportive en compétition, de non-contre-indication à la pratique d'une arme de catégorie D ainsi qu'à la pratique d'une activité de self-défense (modèle fourni).
Posséder un certificat de secourisme SST, PSC1 ou équivalent, valide depuis moins de 2 ans.

Modalités de candidature

Être titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité (actualisée avec une attestation MAC) et satisfaire aux tests d'aptitude aux compétences en activité privée de sécurité : connaissance et maîtrise du référentiel APS.
+ Être titulaire d'une autorisation préalable du CNAPS spécifique à l'agent de sûreté renforcé armé,

délivrée par la Commission Locale d'Agrément et de Contrôle (CLAC).
+ Satisfaire aux conditions d'agrément (Livre VI).
+ Avoir validé les tests psychotechniques UNAFOS (équivalent : SUGE de la SNCF, GPSR de la RATP).
+ Satisfaire à un entretien avec un expert métier.
+ Avoir validé les tests physiques.
+ Avoir validé les tests de compréhension écrite et orale (Niveau B2).
+ Fournir un certificat médical de moins de 6 mois, d'aptitude à la pratique sportive en compétition.
+ Posséder un certificat de secourisme SST, PSC1 ou équivalent, valide depuis moins de 2 ans.

CONTACTS

Vos référents FORMASUP PARIS IDF

Héloïse AVERLAN

contact@formasup-paris.com

Ghizlaine BOURAS

Pour les publics en situation de handicap : consultez nos pages dédiées Apprenants et Entreprises.

Vos contacts « École/Université »

Contact apprentissage ASRA-D

contact@eesp.fr
07 68 58 77 69

PROGRAMME

Code RNCP 37616

Direction et équipe pédagogique

L'équipe est composée d'intervenants et de professionnels du métier. Elle comportera des activités physiques régulières.

Programme détaillé de la formation	Volume horaire session - 1 année 1
Préparation physique	112h
Self Defense	140h
Connaître et maîtriser le cadre juridique	41h
Connaître et maîtriser les caractéristiques et les règles de sécurité liées aux armes de Catég. D	21h
Pratiquer l'armement de catégorie D	52h
Prévenir et intervenir de manière graduée	47h
Examens intensifs	7h

Modalités pédagogiques

Mises en situation et cours.

Contrôle des connaissances

Plusieurs mises en situation pratique (techniques et tactiques).
Questionnaires à choix multiples sur des questions contextualisées.
Observation des attitudes, des mesures de sécurité, des déplacements avec ou sans arme, de la prise en compte de l'environnement, des consignes données, et de la capacité à justifier de ses actes avant l'action et après l'action.

Diplôme délivré

Titre de niveau 4 Agent de sécurité renforcé armé de catégorie D délivré par l'Ecole Européenne de

Sécurité Privée.

COMPÉTENCES

- Sécuriser un site, qui a été identifié par la Préfecture.
- Venir en appui armé de second niveau d'un autre agent non armé, ou derrière le rideau des agents non armés.
- Intervenir ou opérer dans un périmètre particulier de menace : société identifiée, risque particulier, situation particulière identifiée et autorisée.
- Préparer son arme de catégorie D et se préparer à la porter, la protéger, à en faire usage.
- Protéger, en tant que primo-arrivant les personnes et les biens en cas d'événements exceptionnels, par l'utilisation de moyens renforcés (létaux ou non).
- Alerter à tout moment et dès que possible.
- Secourir : porter immédiatement assistance aux personnes si la situation lui permet d'intervenir en sécurité et sans déroger à ses missions principales.
- Figer, en cas d'agression, la situation sur les lieux de l'incident.
- Interdire, en cas d'agression, l'accès aux lieux figés en défendant sa position.
- En cas d'agression, neutraliser l'agresseur si nécessaire.